

INFOS:

- **La RT 2020** est officiellement créée, elle va dorénavant s'appeler RE 2020 (réglementation environnementale)

Elle ne serait effective qu'en juin 2021, voir en septembre.

Pour l'essentiel il s'agit de revoir les systèmes de chauffage polluant (énergie non renouvelable) pour les remplacer par des solutions « renouvelables et non polluantes » (exemple ; électricité « nucléaire » !!)

Les bâtiments devront être plus sobres, on parle de 0 à 12 kWh/m²/an par bâtiment au lieu des 50 exigés aujourd'hui, voire devenir positifs en produisant plus d'énergie qu'ils ne consomment.

A consulter si vous avez un projet de construction

- **Le CITE, crédit d'impôt transition énergétique** a changé en 2021 et devenir [MaPrimeRénov'](#)
- A voir sur le site de « **FAIRE** » qui vous propose des aides à la rénovation, des infos sur les primes, etc. Il y a un relais à : **Alter Alsace Energies 684** rue du Maréchal Foch 68460, LUTTERBACH <tel:03 89 50 06 20> pour notre secteur.
- Le numéro décembre/janvier de « **La Maison écologique** » sur l'isolation par l'extérieur et un numéro spécial sur les maisons en bois.
- Un indice de **réparabilité** va être créé qui va permettre de faire de meilleurs choix dans l'achat de matériel (électro, pc, ménager...)

Faites nous part de vos INFOS et expériences sur le site